

CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

FICHE VARIABLE

FISCALITÉ,

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

ET COÛTS DE PRODUCTION

COLLÈGE DE PROSPECTIVE CHANTIER INDUSTRIE



SYSTÈME DE VARIABLES

Cette fiche s'inscrit dans un système global de variables.

Les variables faisant l'objet d'une fiche sont celles identifiées lors des premières tables rondes du chantier prospectif comme porteuses d'évolutions majeures ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

Chaque fiche rassemble, sauf exception, la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable.

Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale

Monnaie

Europe, Brexit

Production française

Export

Coûts de production

Intervention de l'Etat

Internationalisation

Ressources (énergie, matières...)

3. ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle

Règlementations

Changements climatiques

2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Servicialisation de l'industrie Modèles d'affaires Logistique et Supply Chain

4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain

Attractivité régionale

Infrastructures

Environnement institutionnel,

économique, gouvernance

locale

Recherche et développement

5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Big Data

Intelligence Artificielle

Réalité augmentée

Cobotique

Fabrication additive

Internet des objets

Gestion de cycle de vie du

produit

6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation

TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

Dans un contexte d'ouverture des échanges et de concurrence aux niveaux européens et mondiaux, les coûts de production jouent un rôle majeur dans la compétitivité des industries. En effet, la production nécessite de rémunérer les salariés, les capitaux, de payer des consommations intermédiaires et des impôts et taxes.

Les coûts salariaux correspondent aux niveaux de salaires des emplois dans l'industrie. Ils représentent environ 18 % des coûts de production en 2017 selon l'INSEE.

Les coûts liés à la formation du capital sont déterminés par les conditions de financement et d'endettement. Elles sont globalement les mêmes pour l'ensemble des pays européens.

Les consommations intermédiaires représentent l'ensemble des produits nécessaires à la consommation. Elles représentent plus de 60 % des coûts de production (hors rémunération du capital) en 2015. Cette part peut atteindre plus de 75 % dans les secteurs exposés

(agriculture, secteurs manufacturiers, information-communication, services financiers, énergie, eau, déchets) et constitue le premier facteur de coûts de production. Cette catégorie intègre de nombreux éléments allant du coût de l'énergie, des matières premières mais également les coûts salariaux liés à la production de ces biens intermédiaires.

La fiscalité liée à la production industrielle joue, elle, un rôle différenciant dans un contexte européen où les structures fiscales sont très hétérogènes. En 2015, selon COE-Rexecode, l'ensemble des prélèvements obligatoires pesant sur les facteurs de production, c'est-à-dire comptabilisés en charges d'exploitation, s'élevaient en France à 17,7 % du PIB. En France, le poids des prélèvements dans le compte d'exploitation des industries manufacturières représente 27,9 % de leur valeur ajoutée brute soit un total de 65,8 Mds€ en 2016.

Les prélèvements obligatoires affectant les industries regroupent plusieurs composantes. Leur répartition est la suivante:

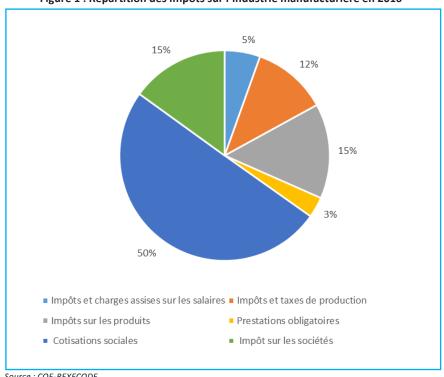


Figure 1 : Répartition des impôts sur l'industrie manufacturière en 2016

Source : COE-REXECODE

Plusieurs constats se font jour actuellement :

- les différences de coût du travail sont faibles entre les principaux pays européens et les évolutions au niveau européen sont proches. Par exemple, le coût du travail au niveau du salaire minimum est globalement au même niveau en France et en Allemagne depuis 2017;
- les consommations intermédiaires présentent en revanche des niveaux de coûts différents entre pays du fait notamment des coûts salariaux dans les secteurs dits non exposés;
- le niveau global de prélèvements obligatoires est plus important en France que dans d'autres pays européens, notamment l'Allemagne. Le taux de prélèvements obligatoires était de 45,9 % pour la France en 2015, contre 38,8 % pour l'Allemagne, 43,3 % pour l'Italie, 33,9 % pour l'Espagne et 40,2 % pour la moyenne de la zone euro. Certains types

d'impôts sont quasi-inexistants ou beaucoup plus faibles dans les autres pays : taxes sur les salaires, impôts de production. Dans le cas des impôts de production, leur niveau représente 3 % du PIB français, au même niveau que l'Italie, contre 1,7 % en moyenne dans l'Union européenne. De plus, l'industrie, de par sa structure productive, contribue plus fortement à ces prélèvements obligatoires. Ces prélèvements représentent 27,9 % de la valeur ajoutée pour les entreprises industrielles alors que ce taux est de 24,0 % pour les autres activités selon COE-REXECODE. Ce constat est patent en matière d'impôts de production : l'industrie manufacturière représente 15,4 % de la valeur ajoutée brute totale, et s'acquitte de 24,6 % du total des trois principaux impôts de production (CFE, CVAE et C3S) selon France Stratégie;

- le coût de formation du capital est faible pour l'ensemble de l'Europe grâce à des taux d'intérêt bas.

PASSÉ > présent > futurs possibles

QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE **DE LA VARIABLE?**

Les niveaux de salaires ont progressé à un rythme modéré, en cohérence avec les gains de productivité. La hausse des salaires au cours des vingt dernières années a été similaire à celle de la moyenne des pays de la zone euro.

Les coûts salariaux unitaires (CSU) correspondent au coût du travail par unité de biens et services produite.

L'évolution des CSU nominaux en France est très proche de

celle des CSU de la zone euro jusqu'à la crise financière de 2008-2009, croissant à un rythme annuel de +1,8 % (soit un peu en dessous de la cible d'inflation de la Banque centrale européenne); tandis que sur cette période les CSU allemands demeurent globalement inchangés. Depuis la crise, une convergence est à l'œuvre. Les CSU français et espagnols connaissent une évolution plus modérée tandis que les salaires ont augmenté en Allemagne où les CSU sont donc plus dynamiques.

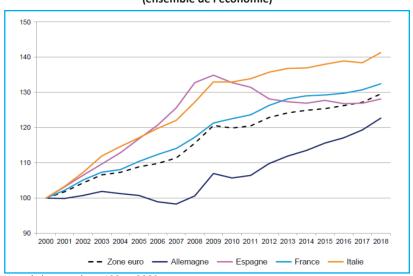


Figure 2 : Zone euro : coûts salariaux unitaires (ensemble de l'économie)

Note de lecture : base 100 en 2000

Source: Eurostat, calculs CNP

En revanche, l'augmentation conséquente du coût du travail indirect contenu dans les consommations intermédiaires de l'industrie française a pesé sur sa compétitivité-coût : +35 % entre 2000 et 2016, contre +5 % dans les secteurs exposés. Cette évolution est particulière à la France, qui, à la différence de l'Allemagne, n'a pas mis en place de politique de modération salariale généralisée. Les salaires des secteurs non exposés ont connu, sur la période, une forte hausse en dépit d'une évolution faible de la productivité. Les couts du travail intégrés dans les consommations intermédiaires étant dans l'industrie aussi importants que le coût direct du travail (INSEE), l'impact de ces coûts est relativement fort.

En matière de prélèvements obligatoires, après une période de hausse des coûts de production entre 2000 et 2016, les politiques visant une réduction des coûts de production ont permis de ralentir la hausse de ces derniers. On peut notamment citer :

- la suppression de la Taxe Professionnelle réalisée entre 1999 et 2010 et la création de la Contribution Economique Territoriale intégrant à la fois la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et la contribution foncière des entreprises (CFE) avec l'objectif de moins peser sur les investissements et l'emploi de l'industrie. Cette évolution est visible sur le graphique ci-dessous;

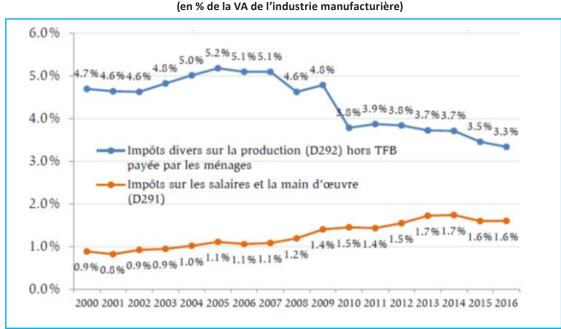


Figure 3 : Évolution du poids des impôts de production pour l'industrie manufacturière

Source: Insee, Comptes nationaux par branche

- suite au rapport Gallois de 2012, des mesures de réduction des charges ont été mises en place. Le CICE, Crédit Impôt Compétitivité Emploi, a été institué le 1er janvier 2013 afin d'alléger le coût du travail de redonner des marges aux entreprises pour leur permettre d'embaucher, d'investir et d'exporter davantage, dans le cadre du pacte de compétitivité. Le CICE a été transformé en baisse de charges à partir du 1er janvier 2019 ;
- le Crédit Impôt Recherche: institué par loi de finances pour 1983, il vise à contribuer, par une aide publique prenant la forme d'un crédit d'impôt, aux dépenses de recherche engagées par les entreprises. Son montant représente les 2/3 des crédits d'impôts du secteur de l'industrie.

Suite à l'ensemble de ces mesures, l'écart s'est réduit avec les autres pays européens se traduisant notamment par une baisse des coûts liés à la main d'œuvre. Il reste cependant important du fait du différentiel existant en matière d'impôts de production et de consommations intermédiaires.



© Région Hauts-de-France

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

Les mesures fiscales ayant une portée nationale, la région n'est pas de prime abord susceptible de connaitre des spécificités. La majeure partie des charges acquittées par l'industrie sont les mêmes pour l'ensemble des régions françaises.

Toutefois, la région peut se distinguer par les évolutions concernant les impôts de production. En effet, le poids de l'industrie en région est légèrement supérieur à la moyenne nationale et certains secteurs industriels en région (sidérurgie, nucléaire, automobile, chimie) sont fortement contributeurs aux impôts de production. A titre indicatif, le produit de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la CFE (Cotisation

Foncière des Entreprises) en 2019 représentait près de 2 Md € (1,3 Md € pour la CVAE et plus 600 M € pour la CFE).

Selon le plan de relance, « le gain lié à la diminution de l'assiette des impôts fonciers des établissements industriels serait localisé principalement, selon les données 2018, dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes (15 % du gain), Hauts-de-France (12 %), lle de France (11 %), Grand Est (10 %), Normandie et Occitanie (9 % chacune) ». Les gains liés à la baisse de moitié de la CVAE placent également la région Hauts-de-France dans les 5 premières régions concernées.

La diminution des impôts de production a donc un impact sur la compétitivité des entreprises régionales même s'il faut également noter que cela peut rendre l'implantation de nouvelles entreprises moins incitative pour les collectivités locales qui voient le dynamisme de leurs ressources fiscales diminuer.

PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?

Le plan de relance adopté en septembre 2020 vient diminuer les impôts de production que sont la CVAE, la taxe foncière et la CFE pour les années 2020-2021. La baisse prévue se monte à 20 Mds € sur la période.

Les réductions de charges sociales sur les emplois, notamment les moins qualifiés afin de diminuer le taux de chômage sont en cours depuis 2013. Le périmètre des salaires concernés est en augmentation passant de 1,6 à 2,5 SMIC ce qui est plus avantageux pour l'industrie où les bas salaires sont peu nombreux.

Une attention particulière est également posée sur les emplois davantage soumis à la concurrence internationale et notamment dans le secteur industriel bien qu'aucune mesure spécifique n'ait pour l'instant été mise en œuvre.



PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES INFLEXIONS ET RUPTURES QUI POURRAIENT MODIFIER LES DYNAMIQUES EN COURS ?

L'endettement public est en forte augmentation suite à la crise économique due à la COVID-19. Il atteint 2 638,3 Md€, soit 114,1 % du PIB au 30 juin 2020 selon l'INSEE. Cela est possible dans un contexte financier favorable pour les Etats européens. Cependant, un changement de tendance (hausse des taux d'intérêt) pourrait obliger les Etats à augmenter les prélèvements obligatoires. Ces hausses peuvent se faire sur l'ensemble des contributeurs (entreprises, particuliers) ou de manière plus ciblée.

La digitalisation et l'automatisation des industries, dans le cas où elles se traduiraient par une diminution nette des emplois, auraient un impact sur les prélèvements obligatoires. Dans ce cas, la compétitivité des industries serait moins déterminée par les charges pesant sur les salaires.

L'intégration des enjeux environnementaux dans la fiscalité pourrait se traduire par une fiscalité pesant davantage sur les consommations émettrices de GES (TICPE, Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) ou les pollutions (Taxe sur les activités polluantes) de manière à inciter les entreprises à être plus efficientes dans ces domaines.

La politique européenne de maintien de taux d'intérêt bas facilite le financement des entreprises. Un redressement de ces taux d'intérêt pourrait freiner des projets d'investissements.



© Région Hauts-de-France

MICRO-SCÉNARIOS

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulés à partir de trois hypothèses :

- une hypothèse basse (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- une hypothèse haute (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario s'inscrivant davantage dans une forme de continuité (hypothèse tendancielle).

LA BAISSE DES COUTS DE PRODUCTION PERMET DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La France réussit à réduire le différentiel de couts de production par rapport aux principaux pays industriels en Europe. Les industries voient leurs marges se restaurer plus facilement et leurs capacités d'investissement augmenter. Accompagnées par une politique industrielle bien ciblée et des choix énergétiques pertinents, elles ont alors la possibilité d'investir afin de moderniser leurs appareils de production. Les objectifs sont la neutralité carbone ou l'optimisation des process grâce aux technologies numériques intégrées. Elles peuvent également accéder à de nouveaux marchés internationaux, sur lesquels la valeur ajoutée est plus importante. Bien que les administrations publiques aient connu une baisse de leurs ressources, ces dernières sont compensées dans un second temps par le plus fort dynamisme des entreprises.

UNE BAISSE DES COUTS MAL CIBLÉE ENTRAINE UN DÉSINVESTISSEMENT

La baisse des coûts
de production est mal ciblée
et ne bénéficie pas à plein pour les
industries. Les marges de manœuvre
dégagées ne permettent qu'un sursis
dans le maintien d'entreprises dont certains
sont qualifiées d'« entreprises zombies ». En
l'absence de perspectives de long terme, dans
un contexte économique qui reste très sombre,
les industries continuent à délocaliser afin de
réduire leurs couts. Du fait de la disparition
de certaines taxes locales, les territoires
disposent de moyens plus limités
pour accueillir des entreprises

LA BAISSE DES COUTS DE PRODUCTION NE PROFITE QU'À CERTAINS SECTEURS

La France réussit
à réduire le différentiel de
couts de production par rapport
aux principaux pays industriels européens. Certains secteurs ou grands groupes
voient là une opportunité de relocaliser des
productions et de réduire leur dépendance
vis-à-vis d'autres pays. Cependant, l'absence de
visibilité économique à long terme et l'absence
de choix stratégiques et énergétiques affirmés n'incitent pas les industries à investir
massivement. Les effets en termes
d'emplois créés restent limités et
les ressources publiques ont
légèrement diminué.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- INSEE Analyse N°45, « La part des bas et moyens salaires dans la production : l'importance des coûts indirects », mars 2019
- Le poids et la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles COE REXECODE mai 2018
- France Stratégie : « Les politiques industrielles en France », novembre 2020
- Pacte pour la Compétitivité de l'Industrie Française, Louis Gallois, novembre 2012



Date de publication : février 2021

Rédaction : Karen Maloingne - Ahlam Benlemselmi

Christophe Meulemans - Sylvie Delbart

Contact: collegedeprospective@hautsdefrance.fr

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de

l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 https://2040.hautsdefrance.fr

Photo page de couverture : © Région Hauts-de-France